Proposition présentée par les députés:
Mmes et MM. Bernard Clerc, Martine Ruchat,
Erica Deuber-Pauli, Pierre Vanek, Luc Gilly,
Rémy Pagani, Marie-Paule Blanchard-Queloz,
Christian Ferrazino, Jeannine de Haller,
Gilles Godinat et Christian Grobet

Date de dépôt: 31 mai 1999
Messagerie

Proposition de motion
sur la sous-enchère fiscale et la suppression d'emplois

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève

invite le Conseil d'Etat

– à faire rapport sur sa politique de dérogations fiscales au profit d'entreprises ou sociétés ayant leur siège à Genève ;
– à s'abstenir d'accorder des dégrèvements fiscaux à des entreprises qui sont dans une situation financière favorable ou qui veulent transférer leurs activités dans notre canton en supprimant massivement des emplois, contribuant ainsi à perturber la situation économique du lieu où ces emplois sont supprimés ;
– à chercher à obtenir des accords avec d'autres cantons pour éviter la sous-enchère fiscale.

7.99 SRO-Kündig 650 ex. M 1291

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La presse a fait état du fait que les actionnaires de l'entreprise horlogère La Nouvelle Lemania SA envisageaient de déplacer à Genève cette entreprise qui joue un rôle économique vital pour la Vallée de Joux.

Certes, notre canton peut se réjouir de créations d'emplois sur son territoire, mais pas au détriment d'une région qui subit les effets de la crise aussi fortement ou plus fortement que Genève et pour laquelle le transfert d'une entreprise de 350 emplois aurait des effets particulièrement négatifs sur le plan économique et social.

C'est la raison pour laquelle notre canton ne doit pas contribuer à de telles délocalisations en mettant les entreprises concernées au bénéfice de dégrèvements fiscaux.

Notre canton a assez souffert de sous-enchère fiscale pour ne pas appliquer à d'autres les mêmes procédés qui, par leur généralisation, finissent par porter atteinte à la capacité contributive de tous les cantons.

Cette situation nous amène à demander au Conseil d'Etat un rapport sur sa politique en matière de dérogations fiscales au profit d'entreprises ou de sociétés.

Sachant que le Conseil d'Etat s'est montré dans le passé très généreux en certaines circonstances, dans l'octroi d'abattements fiscaux au profit de sociétés dont la situation financière était très favorable, nous estimons qu'il convient d'éviter des dérogations injustifiées et une politique de sous-enchère fiscale désastreuse pour tous les cantons.

A ce sujet, les motionnaires ont pris connaissance avec satisfaction de l'intention exprimée, selon la presse, par les Conseils d'Etat jurassien et genevois de ne pas procéder à de la sous-enchère fiscale pour tenter d'attirer sur leur sol le siège de la B.A.T.

Il conviendrait que notre canton prenne l'initiative de tenter d'aboutir à des accords généraux avec d'autres cantons dans ce domaine.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à faire bon accueil à cette motion.